



Règlement

43^{ème} cross des châtaignes
17 octobre 2021

Article 1 - Date : Le 43^{ème} cross des châtaignes aura lieu le dimanche **17 octobre 2021** de 8h à 13h à Bresson.

Il est organisé par le comité d'animation de Bresson (association Loi 1901, n°W381005211), aussi appelé « Bresson Animation ».

Article 2 - Parcours : Il y a deux parcours, l'un de 9,5 km (D+ 250m) et l'autre de 15 km (D+ 480m). Ils empruntent essentiellement des sentiers en forêt sur les communes de Bresson, Echirolles et Jarrie.

Le grand parcours, dit aussi « grand cross » et le petit parcours, dit aussi « petit cross » sont uniquement destinés aux coureurs en individuel.

La zone d'arrivée est dans le parc de la Mairie de Bresson, à côté du parking de la Maison des Associations.

Article 3 – horaires et lieux de départ

9h00	Courses individuelles	9 km 15 km	Devant les tennis de Bresson
11h30	Enfants et adolescents	0,3 km à 2,6 km	Parc de la mairie

Article 4 - Balisage du parcours : Notre organisation utilise uniquement du plâtre (flèches au sol) et de la rue-balise (principalement aux intersections).

Toutes les autres marques que vous verrez sur le parcours (de nombreuses flèches faites à la bombe, vertes, jaunes ou autres) n'ont rien à voir avec le cross des châtaignes.

La distance maximale entre 2 marquages est toujours inférieure à 500m.



Article 5 - Catégories : Le petit cross (9km) est ouvert à partir de la catégorie cadet, le grand cross (15km) à partir de la catégorie junior.

Des courses pour enfants et adolescents - de 4 à 15 ans - (distance de 0,35 km à 2,6 km) ont lieu dans le parc de Bresson après les courses pour adultes.

Article 6 - Assurances : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Article 7 - Sécurité / secours :

- La sécurité est assurée par des signaleurs (voir le plan du parcours sur notre site web). Une partie des signaleurs sera en liaison Talkie- Walkie avec le PC secours. Les signaleurs seront également équipés de téléphone portable.
- Le service médical est placé sous la responsabilité des « Sauveteurs Secouristes Sassenageois » et d'un médecin.
Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.
- Le PC course et le PC secours seront situés sur l'aire d'arrivée, devant la maison des associations. Une seconde équipe de secours sera située à la tour hertzienne.
- Un défibrillateur est situé en permanence sous le préau en face la maison des associations (espace buvette), à 30 mètres de la ligne d'arrivée.

Article 8 - Accompagnateurs : Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés) sont interdits. - Article 20 du règlement des courses hors stade.

Article 9 - Ravitaillement :

Suite aux dispositions gouvernementales et à l'ensemble des recommandations demandées par les fédérations et le ministère, nous avons fait le choix de supprimer les ravitaillements pour cette édition.

Vous serez en autosuffisance complète. Deux points d'eau seront proposés sur les parcours.
A l'arrivée chaque participant recevra un ravitaillement individuel.

Si et seulement si les conditions sanitaires le permettent : un buffet campagnard sera offert à tous les participants lors de la remise des prix, vers 11h30, à base de produits régionaux essentiellement et de pains, pizzas préparés par les bénévoles et cuits au four banal du village.

Article 10 - Forfait : en cas de forfait, le montant de votre engagement vous sera remboursé sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive.



Article 11 - Droit d'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements etc.

Articles 12 - Sanitaires : Des toilettes publiques seront mises à la disposition des participants et du public à côté de l'arrivée (dans le parc : 4 WC dont 2 pour personnes à mobilité réduite et dans la maison des associations : 2 WC).

Articles 13 - Vestiaire : Un vestiaire gardé sera proposé gratuitement aux coureurs dans la maison des associations.

Article 14 - Inscription :

Mesure suite au Covid-19 : Les inscriptions en ligne sont à privilégier !

Les inscriptions **se feront en ligne à partir du 1^{er} juillet 2021** et jusqu'au vendredi 15 octobre à 21h sur notre site www.bresson-animation.fr (avec paiement sécurisé), accompagnées du **fichier pdf** d'une licence appartenant à la fédération FFA uniquement ou d'un certificat médical de « non contre-indication de la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition » datant de moins d'1 an (voir article IMPERATIF) et du règlement bancaire.

NB : inscriptions pour personnes mineures !

Depuis le 12 mai 2021, selon le décret suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>, la pratique sportive des mineurs ne nécessite plus la présentation d'un certificat médical mais un simple questionnaire de santé renseigné par les parents et l'enfant.

Retrait des dossards et dernières inscriptions :

la veille de la course, le samedi 16 octobre de 14 heures à 18 heures à la maison des associations, **sous présentation du pass sanitaire.**

Il sera également possible d'inscrire les enfants le jour de la course dans la limite des places disponibles jusqu'à 10H45.

A l'heure actuelle, et suite aux circonstances sanitaires que nous avons traversées, les inscriptions sont limitées à 750 coureurs toutes catégories confondues dans un premier temps et sera possible d'être revu à la baisse en fonction des mises en œuvres gouvernementales.



Article 15 - Engagement

Epreuves	Distance	Pré-inscription	Le jour J
Petit cross	9 km	10 €	15 €
Grand cross	15 km	10 €	15 €
Minimes et benjamins (2006 à 2009)	2,65 km	5 €	7 €
Poussins (2010 à 2011) mini-poussins (2012 à 2014)	1,5 km 950 m	3 €	5 €
Babies (2015 à 2016) Mini babies (2017)	500 m 350 m	3 €	5 €

Article 16 - Chronométrage & dossard : Le chronométrage sera fait de façon électronique (à l'aide de puce réutilisable, à fixer sur la chaussure) pour toutes les courses à partir des Benjamins. Le dossard sera porté sur la poitrine et les épingles ne seront pas fournies par l'organisation. Pour les courses enfants (à partir de 2010), il n'y aura pas de chronométrage mais uniquement un classement par ordre d'arrivée.

Article 17 - Résultats : Exceptionnellement pour cette édition, aucun résultat ne sera affiché sur les panneaux, afin d'éviter les attroupements. Ils seront mis en ligne sur le site www.bresson-animation.fr à partir de 18h.

Article 18 - Loi Informatique & libertés : conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Article 19 - Acceptation : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et la charte du coureur (dument signé) et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Nous comptons, amis coureurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif et civique.

Article 20 - Récompenses : La remise des prix sera effectuée à 11h00 à l'issue des courses du 9,5km et du 15km, devant la Maison des Associations. **Il est obligatoire de porter le masque lors des remises de prix.**

- **Un cadeau coureur** (une casquette de type trail à l'effigie de notre course) sera distribué (en même temps que le dossard) à tous les participants des 9 & 15 km.
- Une médaille ainsi qu'un sac ravitaillement pour tous les participants des courses enfants (mini-babies / babies / poussins / mini-poussins),
- **Les podiums et récompenses seront regroupés :** (pas de cumul de récompense avec le classement général).

Petit cross 9 km :					
3 premiers au scratch masculin			3 premières au scratch féminin		
Cadet (2004-2005)	Junior (2002 à 2003)	Senior : 20-39 ans (1982 à 2001)	M1 : 40-49ans (1972 à 1981)	M2 : 50-59 ans (1971 à 1962)	M3 : + 60 ans (1932 à 1961)
1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé
Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme

Grand cross 15 km :				
3 premiers au scratch masculin			3 premières au scratch féminin	
Junior (2002 à 2003)	Senior 20 – 39 ans (1982 à 2001)	M1 : 40 – 49ans (1972 à 1981)	M2 : 50 – 59 ans (1971 à 1962)	M3 : + 60 ans (1932 à 1961)
1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé
Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme

2 km 65		Course des enfants
Benjamin (2008 à 2009)	Minimes (2006 à 2007)	
3 premiers Masculins	3 premiers Masculins	
3 premières féminines	3 premières féminines	
		De 350 m à 1,85 km
		Le ou la 1 ^{ère} de chaque course sera récompensé(e)

Article 21 - Site internet : www.bresson-animation.fr, rubrique cross des châtaignes. Le parcours, le règlement, le lien pour s'inscrire en ligne sont disponibles sur ce site. Après la course, tous les résultats & les photos de la course seront en ligne le lendemain de l'épreuve au plus tard.



Article 22 - Développement durable : le comité d'animation de Bresson utilise uniquement des verres réutilisables pour tous les ravitaillements & le buffet d'arrivée. Il ne sera pas demandé de consigne aux participants. Merci de les remettre à l'organisation après utilisation.

De plus, le tracé du parcours est uniquement réalisé à l'aide de plâtre naturel et de ruban type « rue-balise » (enlevé juste après la course).

Enfin, il est demandé à tous les participants de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun déchet le long du parcours.

Article 23 - Cas de force majeure : en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course.

En cas d'annulation de notre part, un remboursement sera effectué, mais une retenue de 2 euros sera appliquée pour les frais occasionnés.

Attention : obligations quant au certificat médical

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.

- mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français





CHARTRE DU COUREUR ENGAGEMENT POST COVID-19 Cross des châtaignes 2021

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement,**
_____, **je m'engage à :**

1. **Respecter les gestes barrières** en vigueur en particulier dans les espaces fermés (maison des associations de Bresson), espace restreint à forte densité de personnes (départ, arrivée) lors de l'évènement : port du masque, lavage des mains, distanciation physique.
2. **Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mis en place** par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres
 - Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)
 - prévoir son propre ravitaillement.
3. **Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants**
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, **je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus** si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à cet événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. **Si j'ai présenté la Covid-19** dans les semaines et mois précédents la course, **consulter un médecin préalablement à ma participation** pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible. (prendre connaissance du dénivelé et du parcours)
7. **Ne pas courir si je présente des symptômes** de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
8. **Faire preuve de civisme** en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation, Hervé Weisbrod, en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
10. **Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation** et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom, prénom
Date, signature